



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM133

Valable du 22/11/2021 au 21/11/2026



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1956

Forme juridique : SAS

Capital : 374 400

Dénomination sociale : ENTREPRISE MAZET

31 RUE DES RONZIERES
63000 CLERMONT-FERRAND

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 1956B00007

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 856 200 076 00045

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 83 00108

Assurance Responsabilité travaux :

SMABTP 1247002/001 303303/153

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP 1247002/001 303303/153

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 73 98 32 50

Fax : 04 73 98 32 51

Portable :

Responsabilité légale : LM DEVELOPPEMENT (479 144 362)

LABERINE THOMAS PRÉSIDENT

Responsable Technique : PEYRAUD CHRISTOPHE

Site internet : www.mazet-batiment.com

E-mail : contact@mazet-batiment.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	164	EFF5	24 098 670	CA9
Dans l'activité	24	EFF3	2 843 744	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 2 - Date maj du D.U. : 18/05/2026	22/11/2021	21/11/2026

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR